

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 172

présenté par
Mme Frédérique Meunier, M. Portier, M. Breton, Mme DUBY-MULLER, M. Duparay, M. Liégeois et
les membres du groupe Droite Républicaine

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
